

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2019

**CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 28

présenté par

M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« II. – Les plus-values réalisées dans les conditions prévues au I du présent article sont imposées au taux forfaitaire de 50 %. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.